

**PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2017**

<p>Nombre de conseillers En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 14</p> <p>Date de convocation : 13/01/2017</p> <p>Date d'affichage : 20/01/2017</p>	<p><i>L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf du mois de janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-OUEN-LES-VIGNES s'est assemblé au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en session ordinaire, sous la présidence de Mme ADRAST Marie-Joëlle, Maire.</i></p> <p>Présents : Mmes ADRAST-CORPS-FEIREISEN-GUYON-LAMBERT-TRUET-VAYSSE-MM. BIENAIMÉ-DESVAUX-GAUVIN-MARIDA-VONNET Formant la majorité des membres en exercice</p> <p>Absents excusés : M. BRISSET, pouvoir à Mme ADRAST M. PÉTÉREAU, pouvoir à Mme FEIREISEN</p> <p>Secrétaire de séance : Mme LAMBERT</p>
---	---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2016. Mme Lambert précise que la parcelle C 1061 est bien constituée de bois-taillis. Elle souhaiterait connaître la nature de cette parcelle avant le remembrement (terre ou bois-taillis).

<p>N° 2017-01-01</p> <p>D.B.M. n° 4 OUVERTURE DE CREDIT AU COMPTE 7391171 – reversement de dégrèvement de taxe foncière en faveur des jeunes agriculteurs</p>	<p>Mme le Maire expose aux conseillers qu'un mandat doit être émis sur le compte 7391171 – reversement de dégrèvement de taxe foncière en faveur des jeunes agriculteurs – au profit de l'Etat, pour un montant de 168,00 €. Ce compte ne disposant pas de crédit, il convient d'effectuer la décision budgétaire modificative suivante :</p> <p>- Prélèvement de 168,00 € sur le compte 022 - dépenses imprévues – au profit du compte 7391171.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <p>DECIDE d'effectuer le virement de crédit exposé ci-dessus.</p>
--	--

<p>N° 2017-01-02</p> <p>AGRÉMENT DU NOUVEAU LOCATAIRE DU LOGEMENT DE LA BOULANGERIE</p> <p>FIXATION DU LOYER MENSUEL à 300,00 €</p>	<p>Mme le Maire informe les conseillers que M. Rodolphe ITEVA a vendu le fonds de commerce de la boulangerie à M. Emmanuel COMMON.</p> <p>Il appartient à la Communauté de Communes du Val d'Amboise de donner son autorisation pour le transfert du bail au cessionnaire et son agrément à l'acquéreur du fonds de commerce étant donné que le commerce est mis à la disposition de la Communauté de communes.</p> <p>Le Conseil Municipal doit simplement agréer le nouveau locataire du logement de la boulangerie.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <p>AGRÉE M. COMMON Emmanuel comme nouveau locataire du logement de la boulangerie aux lieux et place de M. Rodolphe ITEVA à compter du 1^{er} février 2017,</p> <p>AUTORISE le Maire à signer tous documents liés au changement de locataire et notamment le bail d'habitation,</p> <p>FIXE à 300,00 € le montant mensuel du loyer du logement type 5.</p>
--	---

QUESTIONS DIVERSES

- Mme FEIREISEN, Adjointe à la voirie, est chargée de recenser les petits travaux de voirie à réaliser pour les communiquer à Val d'Amboise. Elle demande à chaque élu de vérifier dans son périmètre d'habitation si des travaux sont à prévoir.
Le problème du trou sur le bas-côté du premier ralentisseur en venant de Pocé-sur-Cisse sera étudié.
- Dates des prochaines réunions du conseil municipal :
 - 16 février
 - 23 mars
 - 20 avril
- Prochaine commission Finances : le lundi 06 février à 18h30
- Les comptes rendus des premières réunions des groupes de travail sur la fusion St-Ouen – Montreuil seront diffusés sur le site de la commune. Les prochaines réunions sont fixées :
 - Finances : 13 mars
 - Ecoles-cantines : 21 février
 - Gouvernance : 13 février
- Travaux murets et escalier d'accès à l'ancien presbytère :
Les marches entre le bâtiment et le portillon ont dû être renforcées et les mains courantes doivent être remplacées.
- Travaux rue de la Fontenelle : l'éclairage public ne fonctionnera pas temporairement pour permettre le raccordement des nouveaux lampadaires au réseau.
- Travaux sur la maison Boutet : l'avancement des travaux révèle des dégradations non prévisibles, notamment la cheminée qui a dû être démontée.
- M. Marida adresse ses remerciements à M. Sébastien Pétéreau qui a remplacé bénévolement la serrure et le gond de la porte d'entrée du préfabriqué (garderie).
Projet TUBA de Val d'Amboise : construction d'une piscine et d'un pôle culturel pour un montant de 7,3 M€. Le projet est revu compte tenu de l'opportunité d'aménager en pôle culturel l'ancien internat du lycée disponible depuis la réalisation du nouvel internat dans l'enceinte du lycée Vinci. Cette économie d'1,2 M€ sur l'aménagement des locaux à destination culturelle permettra de construire une piscine répondant aux besoins des activités (scolaires, compétitions, bébés nageurs, plongée, aquagym ...).

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Marie-Joëlle ADRAST

